



AVANTAGES

- Faibles coûts de maintenance
- Aucun risque de détérioration du compresseur
- Aucun risque pour la turbine si la pression monte brutalement
- Incinérable, non corrodable
- Protège les turbines contre l'encrassement => meilleur rendement, réduction des lavages
- Évolution lente de la perte de charge => meilleur rendement énergétique
- Prévention de la corrosion due à l'humidité, au sel et aux substances agressives
- Économies de carburant, augmentation de la puissance délivrée et du rendement



Applications	Admission d'air de turbines à gaz
Type	Filtre compact plissé
Cadre	Plastique PS moulé
Joint	Polyuréthane coulé d'une pièce
Média	Fibre de verre
Séparateur	Hot Melt
Lut	Polyuréthane
Grille aval	De renfort ABS
Perte de charge finale recommandée	600 Pa
Débit maximum	1,3 x débit nominal
Température max (en service continu)	70°C
Humidité relative max	100%
Nota	Pression d'éclatement: > 6250 Pa

CamGT 4V-300 est un filtre d'entrée d'air haute efficacité utilisé en deuxième ou troisième étage de filtration, en fonction du système d'entrée d'air de la turbine à gaz. De M6 ou MERV 11 à E12 (niveau EPA) pour la meilleure protection de turbine à gaz. Également disponible sur demande en versions résistant au feu DIN4102 classe b2, flux inversé, demi cellule ou 3/4 de cellule.

Références	EN779	EN1822	ISO16890	Dimensions LxHxP (mm)	Débit/dP nominal (m ³ /h/Pa)	Surface (m ²)	Masse unitaire (kg)	ePM1	ePM1min	ePM2,5	ePM2,5min	ePM10	ASHRAE 52.2-2017
1537.11.11	F7		ePM1 75%	592x592x292	4250/120	19	8	78	78	84	84	94	MERV 13
	F8		ePM1 80%	592x592x292	4250/119	26	7	80	80	89	88	96	MERV 14
1537.21.11	F8		ePM1 80%	592x592x292	4250/130	19	8	80	80	89	88	96	MERV 14
1537.31.11	F9		ePM1 85%	592x592x292	4250/163	19	8	88	87	91	91	97	MERV 15
1537.61.11		E12		592x592x292	4250/310	30	9						
1537.51.11		E11		592x592x292	4250/230	29	8,5						
1537.41.11		E10		592x592x292	4250/210	29	8,5						

Camfil SASU, 77/81 Boulevard de la République, FR - 92257 La Garenne Colombes

Tél. +33 (0) 1 46 52 48 00, www.camfil.fr

Camfil se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits sans avis préalable dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de ses produits.

2019-05-06

